

REBECQ

L'Action communale: liste, site et projets V.F.

Mis en ligne le 24/05/2006

Les candidats AC veulent préserver le caractère villageois de l'entité.

La liste action communale est officiellement lancée. Lundi soir, les membres ont été présentés, tout comme les premiers éléments du programme du groupe. Et le site Internet (www.actioncommunalerebecq.be) est à présent en ligne.

Objectif déclaré: créer une nouvelle majorité à Rebecq, avec de nouveaux projets et des méthodes différentes. Le sondage qui a marqué il y a quelques mois le lancement de l'initiative conjointe aux échevins Dimitri Legasse (PS) et Marino Marchetti (EC) a montré que les Rebecquois voulaient plus de communication, plus d'interactivité et de démocratie locale.

Le site en ligne est un premier pas pour démontrer le souci de dialogue des membres de la nouvelle liste, avec une rubrique pour les suggestions, une autre pour les questions et une liste de diffusion. Reste, avec un tel nom de liste, à transformer tout cela en actes. Pour Dimitri Legasse, le chef de file, tout ce qui est prévu se veut réaliste. Et un des fils rouges est la préservation du caractère villageois de l'entité. «Nous apprécions la convivialité, la ruralité de Rebecq mais nous arrivons à un seuil, affirme-t-il. Il faut réagir sinon ce caractère villageois peut disparaître et Rebecq devenir une commune dortoir.»

Parmi les autres points du programme, on trouve notamment l'amélioration du mobilier urbain et des places publiques, la réalisation d'un plan communal de mobilité, la création d'un guichet unique en matière de logement.

La liste: 1. Dimitri Legasse, 2. Giovana Ghizu-Canu, 3. Marino Marchetti, 4. Patricia Venturelli, 5. Gilbert Legasse, 6. Léon Kyquemberg, 7. Laurence Crauwels, 8. Sylvianne Masy, 9. Alain Dysseleer, 10. Laetitia Wastezak, 11. Cédric De Broe, 12. Fiorina Stella, 13. Jean-Paul Denimal, 14. Julie Jacmart, 15. Patrick Ophals, 16. Chantal Faut, 17. Gilbert Hautenaue, 18. Doriane Van Onacker, 19. Francis Crokaert, 20. Nathalie Poelaert, 21. Alain Demeure.